

NE DÉPLACEZ PAS LES MOULES!

La propagation des moules zébrées et des autres espèces aquatiques envahissantes est le plus souvent d'origine humaine. Les moules adultes s'accrochent aux embarcations et à l'équipement, et leurs minuscules larves se cachent dans l'eau résiduelle.

POUR METTRE FIN À LA PROPAGATION, TOUJOURS :

NETTOYER les embarcations et l'équipement en retirant toutes les moules zébrées visibles, les débris, les animaux, la boue et les plantes (c'est-à-dire les mauvaises herbes), y compris les algues;

VIDER toute l'eau stagnante ou résiduelle. Retirer le bouchon de vidange avant de déplacer les embarcations;

SÉCHER complètement tous les éléments ayant été en contact avec l'eau

Si vous avez utilisé un plan d'eau pour lequel on connaît ou on suspecte la présence d'espèces aquatiques envahissantes, vous devez également vous conformer à l'une ou l'autre des consignes ci-dessous :

DÉDIER votre embarcation et votre équipement à l'utilisation sur un plan d'eau spécifique; vous ne pouvez pas les transporter d'un plan d'eau à l'autre. Louez ou utilisez de l'équipement local et encouragez vos amis et votre famille à faire de même;

DÉCONTAMINER toutes les embarcations et l'équipement avant de les utiliser sur un autre plan d'eau. Cette étape supplémentaire permet d'éliminer toute espèce aquatique envahissante dissimulée.

La prévention commence avec VOUS!

Pour en savoir plus ou pour signaler
la présence d'espèces aquatiques
envahissantes

rendez-vous à l'adresse suivante :
Manitoba.ca/StopAIS

